

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
de la Commune de ST GERVAIS SUR ROUBION  
6 – 2022 / N° 1**

**SEANCE du 3 septembre 2022**

Nombre de membres en exercice : 14  
Nombre de membres présents : 11  
Nombre de suffrages exprimés : 13  
VOTES : Contre : 0 Pour : 13 Abstention : 0  
Date de la convocation : 29.08.2022

L'an deux mil vingt-deux et le trois septembre à 09h00, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. ANDEOL Hervé, Maire.

**Présents :** ANDEOL Hervé, BONNET Annick, CARMICHAEL Benoit, ROUZET Christelle, DESPEYSSE Jocelyne, VIALATTE Jacky, LASSAGNE Cécile, ULIN Nicolas, LAMBERT Daniel, REBOUL Gregory, VIAL Anne-Claire.

**Absents excusés :**

**MINDER Pascale donne procuration à BONNET Annick  
MANENT Corinne donne procuration à ANDEOL Hervé  
BROCHIER Nicolas**

**Objet : Remplacement groupe climatisation Bar Restaurant le Provençal**

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'à la suite d'une panne sur les climatiseurs du Bar – Restaurant pendant l'été, un devis a été demandé à la société INERGIE26 pour le remplacement du groupe de climatisation avec trois unités extérieures. Le montant du devis est de 4782.50 € HT soit 5739 € TTC.

**Le Conseil Municipal,**

**A l'unanimité des membres présents :**

- **ACCEPTE** le devis de la société INERGIE 26 pour un montant de 4782.50 € HT soit 5739 € TTC.
- **DIT** que cette dépense est prévue au budget principal 2022 article 2158.

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an que dessus.

Pour extrait conforme

A St Gervais sur Roubion, le 05.09.2022

Le Maire

Hervé ANDEOL

Certifiée exécutoire, compte tenu de la  
Publication le 08.09.2022  
Et de la réception en Préfecture le 08.09.22

Le Maire